

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>BC1 : Analyser une demande et établir la faisabilité du projet d'architecture d'intérieur.</p> <p><i>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur, quelle que soit sa typologie (projet pour le secteur résidentiel ou pour les établissements recevant du public), l'architecte d'intérieur s'entretient avec son client pour analyser ses attentes et aspirations, ainsi que le lieu à travailler. Il définit le cadre de ses services et missions et réalise une ébauche de projet esthétique et architectural.</i></p> <p>Activité 1 : Rédaction d'un cahier des charges, du cadre de la prestation et d'un diagnostic déterminant la faisabilité du projet.</p>	<p>Compétence 1 : Réaliser une veille régulière sur les différents aspects inhérents à l'architecture d'intérieur afin de pouvoir formuler une réponse à la demande d'un client s'inscrivant dans les dernières évolutions, innovations et réglementations.</p> <p>Compétence 2 : Analyser les besoins et attentes du client en mobilisant des techniques d'entretien et en adoptant une posture d'écoute adaptées pour pouvoir les retranscrire précisément dans un cahier des charges.</p> <p>Compétence 3 : Rédiger le programme du projet, pour définir le cadre de la mission (conception seule ou conception et réalisation des travaux, ...), l'enveloppe budgétaire globale et les délais.</p> <p>Compétence 4 : Diagnostiquer le lieu à investir pour connaître précisément sa surface, identifier ses contraintes techniques et déterminer la faisabilité du projet, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 1/2/3/4</i></p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir d'une étude de cas, le candidat formalise un dossier de faisabilité composé des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges qui retranscrit la liste des besoins précis du client. • Programme adapté : mission de conception seule, mission de suivi de chantier seule, mission complète en conception et réalisation, ... • Diagnostic du projet et plan d'état des lieux : nature des éléments porteurs, identification des équipements techniques de confort et d'exploitation du lieu, 	<ul style="list-style-type: none"> - La veille réalisée couvre les évolutions et innovations récentes liées à tous les aspects inhérents à l'architecture d'intérieur : artistiques, culturels, règlementaires, techniques, technologiques, environnementaux, sociologiques... - Les techniques de recueil des informations auprès du client sont décrites et cohérentes. - Une posture d'écoute est adoptée pour percevoir les subtilités des besoins et attentes du client. - Les informations recueillies sont pertinentes et hiérarchisées. - Les informations recueillies permettent de rédiger un cahier des charges cohérent du projet. - Le cahier des charges transcrit de manière adéquate et précise les demandes et les besoins du client : usages, superficies, budget, délais... - Le programme fixe le cadre de la mission de l'architecte d'intérieur. - Il délimite une temporalité de réalisation du projet et de réalisation des travaux. - Il s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire délimitée par le client. - Le diagnostic du projet est clair et concis. - Il analyse le lieu et cible tous les points sur lesquels il est nécessaire d'intervenir. - Il précise la date ou période de construction, la nature de la construction au travers des matériaux et mises en œuvre employés, la ou les superficies concernées par le projet. - Il localise les réseaux existants et les équipements techniques de confort et d'exploitation comme la production de chauffage, d'eau chaude, de ventilation,

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 2 : Formulation et argumentation d'une démarche esthétique (<i>concept esthétique général</i>) et d'une démarche architecturale originales enrichies des innovations récentes, en cohérence avec le cahier des charges et le programme établis.</p>	<p>Compétence 5 : Mobiliser ses connaissances avancées des tendances décoratives et des courants de création, en s'appuyant sur des recherches spécialisées et en s'enrichissant des innovations récentes, pour aboutir à une démarche esthétique respectueuse du cadre validé par le client et des principes d'écoresponsabilité.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 5/6/7</i></p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir du cahier des charges, du programme et du diagnostic, le candidat réalise et présente à l'oral une esquisse ou étude préalable composée des éléments suivants :</p> <p>Un concept esthétique général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une planche d'inspiration « moodboard » - Une planche d'inspiration MATERIAUX - Une planche d'inspiration COULEURS - Une planche d'inspiration LUMIERE 	<ul style="list-style-type: none"> - Il envisage les éventuelles pistes pour mettre en œuvre des systèmes responsables en termes d'écologie et d'énergies renouvelables. - Il tient compte des éventuels rapports des bureaux de contrôle. - Un plan d'état des lieux est réalisé : il est normalisé et légendé. - Le processus créatif s'appuie sur la culture de l'architecture d'intérieur, du design, des courants de création, des tendances, des innovations récentes, mais également sur tous les domaines, qu'ils soient artistiques ou non, permettant de nourrir le projet. - Les termes employés sont précis et renvoient à des références sourcées. - Des recherches spécialisées sont effectuées. - <u>Dans le cadre d'un projet ERP</u>, elles prennent en compte les caractères historique, géographique, sociologique, sociétal de l'environnement du projet et du lieu dans lequel s'inscrit le projet. - <u>Dans le cadre d'un projet d'ERP</u>, les informations recueillies permettent une analyse fine du marché économique et social et une identification des différents acteurs. - L'ensemble des recherches est visuellement et verbalement traduit au travers d'une planche <i>moodboard</i> regroupant les informations essentielles à retenir pour nourrir le projet. - Les planches d'inspiration MATERIAUX, COULEURS et LUMIERE sont cohérentes l'une avec l'autre, les visuels sont clairs et lisibles, le vocabulaire employé est précis, la sélection permet de prendre en compte les critères d'éco-responsabilité (matériaux biosourcés, naturels, à faible émission de COV, locaux...).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p><u>Compétence 6</u> : Formuler plusieurs choix de répartition des espaces en fonction des usages et des usagers, en prenant en compte la sécurité des personnes et les éventuelles situations de handicap, pour aboutir à une démarche architecturale originale, qualitative et fonctionnelle, riche en marqueurs architecturaux.</p> <p><u>Compétence 7</u> : Soumettre sa démarche esthétique et architecturale et argumenter ses choix pour convaincre son client et lancer le développement du projet.</p>	<p><i>Des pistes de lignes architecturales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une planche d'inspiration LIGNES et FORMES - Une à plusieurs planches de zoning - Plusieurs prévisualisations sous la forme de croquis d'intention 	<ul style="list-style-type: none"> - La planche d'inspiration LIGNES et FORMES est cohérente avec les planches d'inspiration MATERIAUX, COULEURS et LUMIERE, les visuels sont clairs et lisibles, le vocabulaire employé est précis. - Les propositions de zoning sont multiples et offrent le choix au client. - Elles intègrent tous les usages, dans le respect du cahier des charges établi. - Elles donnent une idée globale des superficies par usage. - Dans le cadre de projet ERP, des alternatives de parcours utilisateurs sont proposées. - Pour chacune des propositions de zoning, les marqueurs architecturaux sont traduits par des éléments visuels permettant au client de se projeter et de comprendre l'identité architecturale de son projet. - Les croquis permettent une bonne compréhension globale. - Le discours est clair. - L'argumentaire est engagé, maîtrisé et convaincant. - Il permet au client de valider les options retenues.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>BC2 : Développer la conception créative du projet d'architecture d'intérieur.</p> <p><i>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur, quelle que soit sa typologie (projet pour le secteur résidentiel ou pour les établissements recevant du public), l'architecte d'intérieur, en s'appuyant sur l'esquisse ou étude préalable validée par son client, développe sa conception esthétique dans tout le volume.</i></p> <p><i>Il traduit dans le détail les partis-pris esthétiques.</i></p> <p><i>Il réalise un avant-projet sommaire (APS) et le soumet à son client pour validation.</i></p> <p>Activité 3 : Définition de la signature architecturale, précision et chiffrage de la démarche esthétique.</p>	<p>Compétence 8 : Tracer des plans de répartition des volumes colorimétriques, renseignés et normalisés, afin de traduire la démarche esthétique et architecturale pour chaque zone d'usage et de permettre au client de voir les agencements et aménagements intérieurs.</p> <p>Compétence 9 : Sélectionner des matériaux naturels et recyclables, prenant en compte l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les normes de sécurité s'appliquant le cas échéant, pour garantir une qualité environnementale et d'usage du projet.</p> <p>Compétence 10 : Réaliser une planche de synthèse des matériaux sélectionnés en les regroupant par zone d'usage afin de préciser la démarche esthétique.</p> <p>Compétence 11 : Chiffrer les matériaux et les mobiliers sélectionnés pour s'assurer de l'adéquation des coûts avec le budget défini par le client.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 8 /9/10/11</i></p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir d'une étude de cas, le candidat formalise et présente à l'oral un avant-projet sommaire (APS) comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'agencement colorimétrique, renseigné et normalisé - Planche de synthèse des revêtements de sols, murs et plafonds - Descriptif Quantitatif Estimatif des revêtements, sols, murs, plafonds - Descriptif Quantitatif Estimatif du mobilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'agencement réalisé est normalisé et légendé. - Il fait apparaître chaque zone d'usage et leurs données volumétriques : superficie, hauteurs sous plafond et faux plafonds, niveaux... - Toute la signature architecturale et volumétrique est matérialisée, à l'échelle, au travers des tracés des structures sur mesures (estrades, claustras, faux plafonds en caisson et décaissés, corniches, boîtes à rideaux...). - Le plan est en couleur et donne à voir la sélection des matériaux et couleurs. - Les mobiliers sélectionnés sont représentés à l'échelle. - Dans le cadre d'un projet ERP, il respecte bien les dispositions règlementaires en termes de sécurité incendie et d'accessibilité. - La planche de synthèse des matériaux regroupe, pour chaque zone d'usage, l'ensemble des revêtements sélectionnés en sols + murs + plafonds. - Les matériaux y sont précisément définis en composition, finition, dimensions et marque. - Les matériaux sélectionnés respectent des critères d'éco-responsabilité : matériaux/mobiliers éco-conçus, matériaux/mobiliers durables et écologiques. - Ils permettent une accessibilité aux personnes en situation de handicap (matériaux sensoriels et sécurisants de type anti-dérapant, réfléchissants...). - <u>Dans le cadre de projet ERP</u>, ils respectent la réglementation en vigueur en termes de sécurité des personnes et des locaux (respect du classement au feu).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><u>Activité 4</u> : Traduction des préconisations esthétiques en réalisations graphiques.</p>	<p><u>Compétence 12</u> : Mobiliser les outils digitaux spécialisés de projection dans le volume (logiciels de rendus 3D photo-réalistes-SketchUp, V-Ray, TwinMotion,...) et/ou réaliser des croquis à la main pour traduire les préconisations esthétiques .</p> <p><u>Compétence 13</u> : Réaliser des simulations digitales concrètes et compréhensibles, en utilisant les outils adaptés (logiciels de mise en page – InDesign) pour permettre au client de se projeter dans son futur volume.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 12/13</i></p> <p><u>Type</u> : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p><u>Modalité</u> : A partir d'une étude de cas, le candidat formalise et présente à l'oral le livrable suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carnets de détails précis avec les éléments validés par le client, et nourris de projections dans le volume à l'aide de logiciels (3D photo-réalistes et élévations 2D en placage de textures), ou de croquis réalisés à la main. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le DQE revêtements et le DQE mobilier prennent en compte l'ensemble des éléments pour chiffrage : désignation et description du revêtement ou du mobilier, prix unitaire, quantité nécessaire, total. - Ils sont organisés par grandes catégories : pour les revêtements, ordonnancement par nature (carrelage, parquet, peinture, papier peint,...). Pour les mobiliers, ordonnancement par zone d'usage. - Le budget défini par le client est respecté. - Le carnet de détails de chaque zone d'usage fait apparaître la sélection des revêtements, mobiliers, équipements et accessoires éventuels, sélectionnés, en références, composition, finition, dimensions, - Les éléments sont organisés en une mise en page efficace, claire, lisible, harmonieuse et flatteuse, en adéquation avec le concept esthétique général du projet. - Le carnet de détails de chaque zone d'usage fait apparaître une ou plusieurs projections dans le volume, qu'il s'agisse de représentations graphiques réalisés à la main ou à l'aide de logiciels, qu'elles soient monochromes ou colorimétriques. - Ces représentations graphiques permettent au client de se projeter dans son futur volume et de comprendre l'ensemble des préconisations de l'architecte d'intérieur. -

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>BC3 : Développer la conception technique du projet d'architecture d'intérieur.</p> <p><i>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur, quelle que soit sa typologie (projet pour le secteur résidentiel ou pour les établissements recevant du public), l'architecte d'intérieur, en s'appuyant sur l'avant-projet sommaire validé par son client, prépare la conception technique du projet pour la réalisation des travaux.</i></p> <p><i>Il s'assure que l'ensemble des postes validés par le client soit réalisable dans le respect du budget établi. Il prépare un avant-projet détaillé (APD).</i></p> <p>Activité 5 : Élaboration des plans techniques digitalisés (maquettes numériques) et réalisation des formalités administratives préalables aux travaux.</p>	<p>Compétence 14 : Réaliser les plans structurels en gros œuvre et/ou second œuvre (liés aux murs, plafonds, planchers, cloisons...) en mobilisant ses connaissances avancées du bâtiment et en intégrant les grands principes de l'éco-conception, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.</p> <p>Compétence 15 : Réaliser les plans techniques liés au fonctionnement et à l'exploitation des bâtiments (<i>fluides, sécurité des biens et des personnes, façade/enseigne...</i>), en préconisant des matériaux respectueux des enjeux écologiques et favorisant la sobriété énergétique, et en tenant compte, le cas échéant, des normes liées à l'accessibilité, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.</p> <p>Compétence 16 : Mobiliser des outils digitaux spécialisés en modélisation des informations du bâtiment (logiciels BIM, ArchiCAD, REVIT, AutoCAD...) pour réaliser l'ensemble des maquettes numériques du projet.</p>	<p>Compétence(s) évaluée(s) : 14/15/16/17</p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir d'une étude de cas, le candidat formalise et présente à l'oral un avant-projet détaillé (APD) comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans structurels en gros œuvre et/ou second œuvre en fonction de la typologie de projet (plans et coupe(s)/ élévation(s) de démolition, plan de maçonnerie, plan de plâtrerie, plan de répartition des faux plafonds, plan de serrurerie, plan de menuiserie...). - En fonction de la typologie de projet, plans et coupe(s)/élévation(s) techniques de plomberie, de ventilation/ chauffage/ climatisation, d'électricité, d'éclairage, d'accessibilité, de sécurité incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans structurels sont normalisés et cotés. - Les légendes sont indiquées de manière précises : référencement, marque... - Sont identifiés précisément les éléments éventuels à démolir, les éléments éventuels à reconstruire, le cloisonnement du volume, les faux plafonds dans le volume, les structures sur mesures dans le volume... - Les plans intègrent des produits de construction, de fonctionnement et d'exploitation respectueux de l'environnement (règlementation énergétique 2020). - Les plans techniques liés au fonctionnement et à l'exploitation des bâtiments sont normalisés et cotés. - Les légendes sont indiquées de manière précise : en référencement, marque, des équipements à prévoir type chaudière, pompe à chaleur, appareillages d'éclairage, type d'assemblage... - Les équipements techniques de confort inclus dans le projet et fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables sont majoritairement préconisés. - Les matériaux inclus dans le projet et venant d'entreprises locales sont favorisés. - Les plans respectent les normes d'accessibilité s'appliquant le cas échéant. - Ils font apparaître le cheminement des canalisations d'alimentation et d'évacuation, chemins de câbles, sorties de fils, des équipements préconisés... - L'utilisation d'un outil logiciel dédié est maîtrisée pour la réalisation des maquettes numériques. - Les maquettes numériques réalisées permettent de vérifier la cohérence et la compatibilité entre les différents travaux prévus. - Les documents administratifs et/ou réglementaires requis le cas échéant sont complétés : permis de démolir, permis de construire, recommandations des

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><u>Activité 6</u> :</p> <p>Réalisation d'un chiffrage complet des travaux et formalisation du contrat de mission dans le respect de l'enveloppe budgétaire délimitée par le client.</p>	<p><u>Compétence 17</u> :</p> <p>Compléter, le cas échéant, les documents administratifs et réglementaires pour la réalisation des travaux envisagés.</p> <p><u>Compétence 18</u> :</p> <p>Élaborer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), regroupant le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier de Clauses Techniques et Particulières (CCTP) pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « travaux » du projet.</p> <p><u>Compétence 19</u> :</p> <p>Élaborer le Contrat de Mission pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « assistance à maîtrise d'œuvre » du projet.</p>	<p>et évacuation... et plans de détails des structures sur mesures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maquettes digitales de ces plans techniques. - Documents administratifs et/ou réglementaires requis le cas échéant. <p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 18/19</i></p> <p><u>Type</u> :</p> <p>Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p><u>Modalité</u> :</p> <p>A partir d'une étude de cas, le candidat formalise et présente à l'oral un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) composé des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) - Cahier de Clauses Techniques et Particulières (CCTP) - Contrat de Mission en Clauses Générales et Particulières 	<p>bureaux d'études et/ou de contrôle, CERFA, notice d'accessibilité, notice de sécurité incendie, demande d'autorisation de travaux, déclaration préalable...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CCAP est clairement rédigé et fixe les dispositions propres à chaque marché de travaux, dans le respect de la réglementation. - Il stipule l'ensemble des informations d'ordre juridique, administratif et financier régissant l'exécution des travaux : conditions de règlement, de financement, les éventuelles garanties, les conditions de livraisons, les pénalités, les délais d'exécution, les modalités de vérifications... - Le CCTP est clairement rédigé et précise de façon détaillée la mise en œuvre des ouvrages, les matériaux utilisés, leur localisation... - Il est organisé en lots. - Chaque lot est découpé en chapitres, traitant chacun d'une fonction à remplir. - Les travaux sont décrits et détaillés avec précision. - Les montants en fourniture et pose des travaux apparaissent clairement pour chaque lot. - Le Contrat de Mission est clairement rédigé et comporte l'ensemble des informations nécessaires au projet et à l'établissement de son contrat. - Il précise : les coordonnées du maître d'ouvrage et de l'architecte d'intérieur, la localisation du projet et sa superficie, la nature des travaux, les missions confiées, les honoraires et leur répartition dans la mission confiée, les montants et dates de versement des acomptes et des honoraires, les différentes assurances.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>BC4 : Manager et piloter un projet d'architecture d'intérieur.</p> <p><i>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur, quelle que soit sa typologie (projet pour le secteur résidentiel ou pour les établissements recevant du public), l'architecte d'intérieur, recrute et anime une équipe pluridisciplinaire qui l'assiste dans la conception créative et technique du projet.</i></p> <p><i>Il coordonne les prestataires qui vont réaliser les travaux d'architecture d'intérieur validés. Il structure et planifie les travaux permettant leur bon déroulement et avancement.</i></p> <p><i>Il développe et mobilise au quotidien des compétences de gestion financière, juridique et administrative.</i></p> <p>Activité 7 : Management d'une équipe dédiée à la conception technique et esthétique du projet.</p>	<p>Compétence 20 : Constituer une équipe pluridisciplinaire et déterminer les rôles et missions de chacun en tenant compte des situations éventuelles de handicap, pour réunir toutes les compétences nécessaires à la réalisation du projet d'architecture d'intérieur.</p> <p>Compétence 21 : Superviser la réalisation des missions de chacun et partager l'avancement du projet auprès de toute l'équipe pour garantir une communication fluide, régulière et favoriser les performances collectives.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 20/21</i></p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir d'un exercice (appel d'offre), le candidat formalise un dossier de management comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en compétences/profils recherchés - Les missions et rôles de chaque membre de l'équipe - Un retroplanning des actions de chacun - Des points d'étapes 	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de l'appel d'offre est poussée. - Elle permet de déterminer les ressources nécessaires pour répondre de manière la plus adéquate à l'appel d'offre - Chaque collaborateur sélectionné répond au besoin du projet en termes de compétences : assistants architectes d'intérieur, dessinateurs, projeteurs, infographistes, décorateurs... - Chaque mission est répartie entre les collaborateurs de manière claire et en adéquation avec leurs compétences. - Pour chacune des missions, l'ensemble des tâches à exécuter est clairement listé et explicité le cas échéant. - Un retroplanning est défini et communiqué à chaque collaborateur. - Il tient compte du temps de réalisation des différentes missions pour chaque collaborateur, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap. - Il précise la chronologie des missions des collaborateurs. - Il mentionne les interactions éventuelles entre les différents collaborateurs. - Il inclut des points d'étapes réguliers en équipe. - Il identifie lors de ces points d'étape, les éventuels éléments bloquants, de manière à trouver collectivement des alternatives ou solutions.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><u>Activité 8</u> : Coordination des prestataires sélectionnés et des travaux du projet.</p>	<p><u>Compétence 22</u> : Sélectionner les prestataires compétents, parmi son réseau professionnel et en fonction du DCE établi, et leur transmettre des directives claires, pour garantir le bon déroulement du projet dans le respect des délais impartis et des règles de sécurité.</p> <p><u>Compétence 23</u> : Piloter des réunions régulières avec l'ensemble des prestataires pour rendre compte de la bonne exécution des travaux et prévenir les conflits éventuels.</p>	<p><i>Compétence(s) évaluée(s) 22/23/24</i></p> <p><u>Type</u> : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p><u>Modalité</u> : A partir d'une étude de cas, le candidat formalise un dossier de suivi de chantier composé des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document ACT : l'assistance pour la passation des Contrats de Travaux - Planning de chantier (= PIC : planning d'intervention de chantier) - Compte-rendu de réunions de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents prestataires des travaux sont sélectionnés en toute objectivité en fonction des critères retenus avec le client. - Les marchés dévolus à chacune des entreprises sont clairement mentionnés. - Les coûts et délais des entreprises sont clairement stipulés et font l'objet d'un engagement contractuel avec le client. - Le planning de chantier s'organise sous la forme d'un tableau et liste les entreprises et prestataires compétents, les jours ou semaine d'intervention, précisément datés, ainsi que les contraintes afférentes au projet. - Le tableau met en évidence la durée des interventions de chaque entreprise et prestataire. - Des stratégies et scénarii sont établis en fonction de l'importance des travaux à réaliser pour chaque entreprise. - Les équipements de protection individuelle sont prévus par chaque entreprise. - Les panneaux et palissades de chantier sont prévus, le cas échéant. - La gestion des déchets liés à la réalisation du projet est clairement expliquée et favorise le tri et le recyclage. - Le compte-rendu est rédigé de manière rigoureuse, précise et détaillée. - Il fait état de l'ensemble des entreprises et prestataires compétents et de leurs coordonnées. - Il fait apparaître les décisions prises sur le chantier et les observations sur la qualité de l'exécution des travaux. - Il détaille les éventuelles difficultés techniques rencontrées par les entreprises, ainsi que les éventuels incidents ou modifications du projet.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 9 : Gestion des aspects administratifs, juridiques et financiers liés à la réalisation du projet, en fonction du statut avec lequel exerce l'Architecte d'intérieur (indépendant ou salarié).</p>	<p>Compétence 24 : Réceptionner les travaux réalisés pour valider leur conformité réglementaire et contractuelle, en listant les réserves éventuelles ainsi que les dispositifs à mettre en place pour les lever.</p> <p>Compétence 25 : Déterminer et effectuer les demandes d'autorisation réglementaires requises le cas échéant pour assurer la conduite du projet dans le respect de la législation en vigueur et garantir la sécurité des hommes qui travaillent sur les chantiers.</p> <p>Compétence 26 : Se munir de la protection juridique adaptée pour pouvoir prévenir les risques éventuels liés à la réalisation du projet.</p>	<p>- Un Procès-Verbal de réception de chantier</p> <p><i>Compétence(s) évaluée(s) : 25/26/27</i></p> <p>Type : Mise en situation professionnelle simulée.</p> <p>Modalité : A partir d'un exercice, le candidat formalise un dossier de gestion administrative comprenant les éléments suivants :</p> <p>- Liste des demandes d'autorisation à effectuer en lien avec le projet + autorités compétentes - Liste des assurances nécessaires pour couvrir le projet + organismes compétents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il initie et conduit les améliorations ou modifications à apporter et les cadre dans le temps. - Il est adressé aux entreprises concernées. - Le procès-verbal est établi de manière rigoureuse, précise et détaillée. - Il est complété pour chaque lot composant le projet. - En cas de réserves, elles sont très clairement notifiées, en accord avec l'entreprise concernée (nature, localisation, délai, besoin d'expertises techniques...) et contre signées lors de la levée des réserves. - Il est daté et signé par toutes les parties du projet. - Il permet de clôturer définitivement le projet et d'enclencher les délais de garanties légales. - Les autorisations requises sont listées en fonction de la nature du projet. - Les interlocuteurs sont identifiés le cas échéant (ex : coordonnateur de sécurité et de protection de la santé...). - L'ensemble des dispositifs et documents, administratifs et réglementaires le cas échéant (plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS), plan de prévention...) sont fournis et portés au projet dans les délais impartis . - Ils respectent la législation (Code du Travail). - Les assurances et organismes d'assurances nécessaires sont connus : assurances multirisques, garantie décennale, parfait achèvement des travaux et responsabilité civile pro, protection des créations... - Elles couvrent l'ensemble des étapes du projet d'architecture d'intérieur (de la conception à la livraison du projet).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS décrit les situations de travail et les activités exercées, mes métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p><u>Compétence 27</u> :</p> <p>Garantir l'équilibre des coûts liés au projet dans une démarche RSE afin de pouvoir investir dans les moyens matériels et techniques nécessaires au projet et d'assurer la rentabilité de son activité sur le long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi budgétaire et de règlement des factures 	<ul style="list-style-type: none"> - Le tableau liste les rentrées d'argent et les dépenses, de manière à garantir une visibilité sur l'équilibre des coûts. - Les factures, appels de fonds et règlement des factures sont réalisés avec rigueur pour provisionner les commandes en fonction de l'avancée des travaux et respecter les délais légaux. - Les relances sont programmées en cas de retard de paiement.